



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 94-604-32 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique »;

Règlement n° 2022-1004-03 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal ».

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 14^e jour du mois de novembre 2025

Me Pascal Cloutier, MBA
Greffier adjoint